

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2020

PRESENTS : MM. DESMEDT, DUBOUIL, BOURGETEAU, CONVERS, HAMOT, AUBRY, FOVIAUX, CHOQUET, KWAK, ROUSSEAU, MATRON.

MMES BRUNET, BOURGOIN, DOLLEZ, DELAMARRE, TREZEL, FERNANDES, DELORMEL, COULON, FLAGOTHIER, BARRE, VIGNE.

ABSENTS REPRESENTES : M. RAUZIER par M. CONVERS
Mme DESMEDT par M. DESMEDT
M. MOONEN par M. DUBOUIL
Mme KONAN par Mme BRUNET
M. LENOBLE par M. FOVIAUX

ABSENTS EXCUSÉS : Mme BONNET, M. BERTHELOT.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Décision modificative n°2
3. Fusion SAO - ADTO
4. Remboursement des frais professionnels
5. Création de postes
6. Soutien aux communes sinistrées de la tempête Alex
7. Convention avec l'Association Image et Son du Plateau Picard
8. Voyages scolaires Educatifs
9. Tarif de l'Espace Jeunesse
10. Subvention pour distinctions nationales
11. Subvention exceptionnelle
12. Désaffectation de parcelle
13. Acquisition d'un terrain
14. Renouvellement du contrat de prestation de service fourrière animale
15. Pour Communication : Rapport d'activité 2019 du SE60
16. Questions diverses

Après vérification du quorum, **M. DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

Le conseil municipal adopte les procès-verbaux des séances des 23 mai, 20 juin, 9 juillet et 11 septembre 2020, sans modification.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. DESMEDT** propose au conseil municipal de désigner Mme Colette **DOLLEZ**, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2. Décision modificative n° 2

M. DESMEDT rappelle qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative afin d'ajuster certains chapitres budgétaires.

Ainsi il est proposé au Conseil Municipal de procéder à des modifications budgétaires en fonctionnement et en investissement VILLE, comme suit :

- **Budget d'investissement**

Chapitre	Article	Dépenses
Opération 300	21888- Autres immobilisations corporelles	+ 35 000
	Total	+ 35 000

Chapitre	Article	Dépenses
(040) 13	28- Amortissement des immobilisations	+ 3 000
	1323- Subventions d'investissement - Département	+ 32 000
	Total	+ 35 000

- **Budget de fonctionnement**

Chapitre	Article	Dépenses
65	657362- Etablissements et services rattachés- CCAS	+ 6 000
(042)	6811 - Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	+ 3 000
	Total	+ 9 000

Chapitre	Article	Dépenses
74	74718 - Participations Etat - Autres	+ 9 000
	Total	+ 9 000

VOTE : UNANIMITE

3. Fusion SAO-ADTO

M DESMEDT informe qu'étant Président de la SAO-ADTO, il ne prendra pas part au vote. (nombre de votants : 25)

Le Département de l'Oise a créé, d'une part, la SAO (Société d'Aménagement de l'Oise), qui est une société publique locale d'aménagement et, d'autre part, l'ADTO (Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise) qui est une société publique locale, toutes deux ayant pour objet de fournir des services aux communes.

Les deux sociétés exercent des activités similaires et complémentaires portant sur l'exercice des métiers de maîtrise publique d'ouvrage, déléguée ou directe, dans le cadre de concessions ou de marchés de prestations de services, en ce compris les mandats d'études ou de réalisation,

y compris par la fourniture d'une assistance technique relevant des obligations du Département.

Depuis 2015, les deux sociétés partagent leurs moyens tant matériels qu'humains, notamment par le biais du GIE qu'elles ont constitué à cet effet.

La phase d'intégration des moyens communs étant désormais achevée, il est apparu opportun de réunir les deux sociétés en une seule, notamment dans le but d'offrir à leurs clients et actionnaires une meilleure lisibilité de leurs activités comme de simplifier leur fonctionnement.

Au regard des éléments exposés, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la fusion SAO- ADTO.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil Municipal de désigner ses représentants au sein des organes de la SPL « ADTO-SAO », résultant de la fusion :

- Mme BRUNET Laurette ayant pour suppléant M. DUBOUIL Bernard pour les assemblées générales,
- Mme BRUNET Laurette ayant pour suppléant M. DUBOUIL Bernard pour les assemblées spéciales,
- Mme BRUNET Laurette en qualité de représentant de notre collectivité, si celle-ci était appelée à siéger au conseil d'administration.

VOTE : UNANIMITE

4. Remboursement des frais professionnels

Arrivée de Mme Catherine BONNET (nombre de votants : 28).

Le décret n°2020-689 du 4 juin 2020 fixant les conditions et les modalités de remboursement des frais professionnels ouvre la possibilité depuis le 7 juin 2020 de déroger au mode de remboursement forfaitaire des frais de repas en cas de déplacement temporaire des agents.

Ainsi, une collectivité peut décider de rembourser au réel (et donc plus forfaitairement) les frais de repas engagés par les agents dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire (à savoir 17,50 € depuis le 01/01/2020).

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement au réel des frais de repas engagés par les agents. Le Comité Technique, consulté sur ce point lors de sa séance du 7 octobre dernier, a émis un avis favorable.

VOTE : UNANIMITE

5. Création de postes

Par délibération n°61 du 11 septembre dernier, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la création à compter du 1^{er} janvier 2021 de :

- 2 postes d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe
- 1 poste d'Assistant de conservation principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'ATSEM Principal 1^{ère} classe

Sur demande du Centre de gestion et compte-tenu des évolutions statutaires à venir à compter du 1^{er} janvier 2021 liées à la loi de transformation de la Fonction Publique, il est demandé au Conseil Municipal de modifier la date de création de ces postes à la date du 1^{er} décembre 2020.

M. **DESMEDT** rappelle qu'il ne s'agit pas de création de nouveaux postes mais d'évolution de carrière d'agents déjà présents au sein de la commune.

VOTE : UNANIMITE

6. Soutien aux communes sinistrées de la tempête Alex

M. **DESMEDT** évoque la catastrophe d'une ampleur inouïe qui a frappé les Alpes Maritimes, le 30 septembre dernier. La tempête Alex fut un véritable raz-de-marée déferlant sur les vallées de la Vésubie et de la Roya, apportant près de 500 mm de pluie en quelques heures. Les ponts, les routes, des dizaines de maisons ont été emportés, y compris des bâtiments publics, comme à St Martin de Vésubie où la Gendarmerie a été complètement rasée.

En manque de nourriture, d'eau, de vêtements, de groupes électrogènes ... et autres, les maires de ces communes sinistrées ont un besoin urgent de solidarité des autres communes du pays.

Par conséquent, M **DESMEDT** propose au Conseil Municipal de soutenir financièrement ces communes en effectuant un don de 1 000 € à verser à l'Association Départementale des maires des Alpes Maritimes, qui a ouvert un e-compte spécifique.

VOTE : UNANIMITE

7. Convention avec l'Association Image et Son du Plateau Picard

L'association Image et Son du Plateau Picard exploite la salle de cinéma Jeanne Moreau mise à disposition par la commune de St Just-en-Chaussée et développe une programmation dans un objectif de diffusion culturelle auprès du public composé pour une large part d'habitants de la commune de St Just-en-Chaussée.

Cette mission de diffusion culturelle entre pleinement dans les objectifs de la politique culturelle de la commune.

M. **DESMEDT** explique que les agents salariés et les administrateurs de l'association Image et Son du Plateau Picard effectuent des déplacements pour des réunions avec différents partenaires du cinéma, limités au maximum à 20 par an, dans différentes communes du département de l'Oise ou à Amiens.

Il ajoute que, compte tenu de ce nombre réduit de déplacements, l'association n'a pas l'usage d'un véhicule à temps plein et de façon dédiée qui serait acquis par l'association.

De ce fait, l'association a sollicité la mise à disposition, de façon ponctuelle et encadrée, d'un véhicule de la collectivité permettant aux agents de l'association de se rendre aux réunions organisées dans l'une des communes du département de l'Oise ou à Amiens.

Par ailleurs, l'association diffuse un programme hebdomadaire des projections prévues pour informer la population Saint-Justoise et les communes environnantes. Compte-tenu de ses impressions limitées à ces seuls besoins, l'association n'a pas l'usage d'un photocopieur adapté et souhaite avoir accès aux moyens de reproduction de la ville de St Just-en-Chaussée.

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal :

- de mettre à disposition un véhicule de la commune de St Just-en-Chaussée pour les déplacements professionnels de l'association Image et Son du Plateau Picard
- d'autoriser l'utilisation du copieur de la commune de St Just-en-Chaussée pour l'impression des programmes
- de l'autoriser à signer la convention reprenant ces points

VOTE : UNANIMITE

8. Voyages scolaires éducatifs

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal de valider les projets des voyages scolaires éducatifs des élèves des écoles élémentaires de la commune pour l'année 2021 en précisant que la participation financière des familles sera fixée ultérieurement.

- **ECOLE BOGAERT** - 48 élèves
 - Séjour du 25 au 28 mai 2021 au Futuroscope et visite de châteaux
- **ECOLE DU MOULIN** - 54 élèves
 - Séjour du 31 mai au 4 juin 2021 à Perros Guirec (22)

VOTE : UNANIMITE

9. Tarif de l'Espace Jeunesse

M. **DESMEDT** informe le Conseil Municipal que l'Espace Jeunesse souhaite mettre en place une action pour les fêtes de fin d'année et propose de fixer le tarif comme suit :

- Grille de Noël : 2 € la case

VOTE : UNANIMITE

10. Subvention pour distinctions nationales

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal, comme chaque année, de récompenser les associations qui se sont distinguées au niveau national en leur attribuant une subvention exceptionnelle de 200 €.

Cette année, il s'agit de l'Acles Dojo Saint Justois.

VOTE : UNANIMITE

11. Subvention exceptionnelle

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 130 € à l'association « La Lens'Oise » pour l'achat d'un poêle à pétrole.

VOTE : UNANIMITE

12. Désaffectation de parcelle

M. DESMEDT expose au Conseil Municipal que la Société GURDEBEKE souhaite acquérir un délaissé de voirie attenant à leur entreprise, dans le prolongement de la rue du Bois Prévost.

Il précise que les délaissés de voirie constituent des parcelles pour lesquelles il existe un déclassement de fait, lorsque les rues ne sont plus utilisées par la circulation. Ce qui est le cas de la rue du Bois Prévost.

En matière de voirie communale, la désaffectation est l'élément incontournable et préalable à tout déclassement, elle peut se constater si elle résulte d'une situation de fait.

Depuis plusieurs années, le bout de rue en question n'est plus utilisé à la circulation mais au stationnement des véhicules de l'entreprise GURDEBEKE.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de constater la désaffectation de la partie de la rue du Bois Prévost en vue de son aliénation.

M. HAMOT est favorable à ce projet mais souhaite qu'en parallèle la voirie menant à la déchetterie soit refaite.

M. DESMEDT répond que de nombreuses rues nécessitent une réfection, c'est pour cela qu'un programme pluriannuel a été mis en place. Chaque année, de nouvelles rues sont refaites entièrement. Il rappelle que la décision a été prise de privilégier les rues desservant les habitations. La chaussée menant à la déchetterie n'étant empruntée que par les usagers de celle-ci, cette route n'est pas prioritaire. Toutefois, il précise que les trous de cette chaussée sont rebouchés tous les ans en attendant sa réfection complète.

VOTE : UNANIMITE

13. Acquisition d'un terrain

M. DESMEDT rappelle que dans son programme la liste « Saint Just Avenir » avait proposé de planter 1 000 arbres durant le mandat. Durant cette année, les services de la ville en ont plantés plus de 150, notamment des arbres fruitiers dans la pâture de l'Arré.

Par ailleurs, deux parcelles situées en face des jardins de la Goutte d'Or ont été achetées en vue de planter de la vigne.

Afin de poursuivre ce programme, la commune souhaite acquérir un terrain, situé rue des vignes cadastré AP 22 (document joint) d'une superficie de 522 m² pour un montant de 800 €.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'acquisition de ce terrain et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches afférentes à cet acte.

VOTE : UNANIMITE

14. Renouvellement du contrat de prestation de service fourrière animale

M. DESMEDT annonce que le contrat de prestation de fourrière animale arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Il est demandé au Conseil Municipal de renouveler cette prestation de service et de souscrire le contrat pour une durée de cinq années contre deux précédemment. Par ailleurs, il est proposé de prendre l'option intégrant les frais de déplacement.

Le montant annuel de ce contrat de prestation, basé sur un prix à l'habitant, est de 4 810,40 €. Pour rappel, la précédente convention était d'un montant de 3 959,44 €.

VOTE : UNANIMITE

15. Pour communication : Rapport d'activité 2019 du SE60

Conformément à l'article L5211-39, le rapport d'activité doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

Le rapport d'activités 2019 du SE 60 est présenté et le Conseil Municipal en prend acte.

VOTE : UNANIMITE

Tour de table :

M. DESMEDT évoque les difficultés des commerçants, artisans, gîtes et chambres d'hôtes ... causées par la crise sanitaire et fait le point sur les mesures mises en place par la Communauté de Communes du Plateau Picard afin de les soutenir. Il évoque notamment l'aide financière de 500 €, mise en place en avril puis réitérée en octobre, octroyée à tous les commerçants ayant subi une baisse d'activité.

Par ailleurs, afin d'accompagner la réouverture des cafés, bars et restaurants, le Plateau Picard leur donne 500 € afin qu'ils offrent à leurs clients, lors de leur réouverture, un café. Cette initiative est baptisée « Un café pour la nouvelle année ».

Il rappelle que la Communauté de Communes dispose de la compétence économie et est présente aux côtés des artisans, commerçants et petites entreprises en cette période compliquée.

M. DESMEDT informe que malheureusement cette année la ville ne pourra pas organiser sa traditionnellement cérémonie des vœux. Néanmoins, l'ensemble des membres du Conseil Municipal et lui-même adresseront une carte de vœux à chaque foyer et offriront un stylo au nom de la ville. Ils seront distribués dans les boîtes aux lettres le mercredi 6 janvier en même temps que le Journal des Saint Justois.

M. DESMEDT proposera en début d'année au Conseil Municipal l'achat de deux motos de trail 125 cm³ pour la Police Municipale afin de renforcer la sécurité dans les chemins difficilement praticable. D'autre part, les caméras de vidéo-protection ayant permis à de multiples reprises de résoudre des affaires en partenariat avec la Gendarmerie, un programme d'installation de nouvelles caméras sera proposé afin d'étendre le dispositif.

M. DESMEDT évoque les points suivants :

- les services techniques feront prochainement l'acquisition d'un nouveau véhicule électrique
- le gymnase Gérard Berton se verra doter d'un mur d'escalade au cours du premier semestre 2021
- la ville mettra en ligne un nouveau site internet en début d'année

- la cérémonie d'hommage aux morts pour la France lors de la guerre d'Algérie aura lieu le samedi 5 décembre. Il n'y aura pas de défilé mais seulement un dépôt de gerbes en comité restreint
- la Communauté de Communes du Plateau Picard va faire l'acquisition de l'ancien Lidl afin d'y implanter une pépinière d'entreprises
- des militaires de l'opération Sentinelle sont venus à deux reprises à Saint Just en Chaussée ; M **DESMEDT** remercie la Préfecture pour cette initiative.

En réponse à l'observation de M. **DUBOUIL**, M **DESMEDT** informe qu'en raison du contexte particulier de cette année et des difficultés qui en découlent, il sera proposé lors du prochain conseil de délibérer sur la gratuité de la location annuelle des jardins communaux.

M **DUBOUIL** informe que :

- l'éclairage du passage piéton qui mène à la maison de santé va être renforcé afin d'en sécuriser davantage l'accès
- le gymnase municipal et le dojo ont été contrôlés par la commission sécurité du SDIS, tout est conforme
- la toiture et les volets du bâtiment loué à la société VIMO mais appartenant à la ville viennent d'être changés
- la rosace principale de l'église sera éclairée à partir de ce soir

M. **DUBOUIL** fait remarquer que les périodes de ramassage de déchets verts ne correspondent plus aux besoins des habitants compte-tenu du changement des conditions climatiques.

M **DESMEDT** répond que ce point sera pris en compte lors du prochain appel d'offres de la Communauté de Communes qui aura lieu en 2021.

M. **BOURGETEAU** signale que le niveau du canal avait significativement baissé en raison de la panne d'une pompe mais que cela a été solutionné.

Mme **BONNET** remercie l'ensemble des services de la ville et les élus qui ont assuré la distribution des 1 000 colis au domicile de nos aînés et cela en deux jours.

Par ailleurs, elle rappelle que le Noël des enfants du CCAS aura lieu le mercredi 9 décembre et remercie particulièrement Mmes Annie TREZEL, Béatrice DELAMARRE et Fabienne VERMON qui ont aidé à l'emballage des cadeaux.

M. **MATRON** se réjouit de la baisse du nombre quotidien des contaminations au Covid-19 qui a permis la réouverture des commerces et permettra de passer les fêtes de Noël en famille tout en respectant les gestes barrières.

Mme **DELAMARRE** évoque le constat du bruit assourdissant à la cantine scolaire, notamment à Bogaërt. Afin de réduire le niveau sonore, deux systèmes ont été étudiés : la pose de dalles au plafond pour diminuer la réverbération du son et l'installation de claustras afin de créer différents espaces séparés.

Elle rappelle que l'ancienne cantine était équipée de dalles au plafond mais que ce système n'était pas concluant. La deuxième solution est donc privilégiée.

Mme **DELAMARRE** souhaite savoir comment se déroulera l'utilisation de l'ancienne cantine, lorsque le club des aînés pourra se réunir à nouveau, puisque ce local constitue un troisième site d'accueil des enfants pendant le temps du déjeuner depuis la rentrée afin de permettre une distanciation plus importante.

M **DESMEDT** répond que les créneaux d'utilisation ne sont pas les mêmes.

M. **HAMOT** signale le stationnement gênant d'un camion chaque soir à proximité du passage piéton du Lidl.

M. **DUBOUIL** répond qu'un arrêté interdisant le stationnement à cet endroit va être pris et qu'un panneau va être installé.

M. **DESMEDT** précise qu'avant toute chose, la police municipale va prendre contact avec le conducteur pour lui demander de se garer de manière à respecter le code de la route et assurer la sécurité de tous.

Suite au conseil d'administration du collège, M. **CHOQUET** souhaite mettre à l'honneur l'association sportive du collège qui fonctionne tous les midis et tous les soirs et dont plus de 30 % des élèves sont licenciés. Par ailleurs, il évoque leur partenariat avec le rugby club de Clermont.

M. **DESMEDT** précise que la ville, tout comme la Communauté de Communes du Plateau Picard, participent au fonctionnement de cette association en versant une subvention annuelle et en prêtant du matériel.

M. **CHOQUET** adresse les remerciements de M. **SYLVAIN**, Principal, pour le prêt des barrières servant à délimiter les espaces dans la cour du collège, suite au protocole Covid.

M. **DESMEDT** est ravi de l'excellente relation que la municipalité a su instaurée avec les équipes pédagogiques et enseignantes. Depuis de nombreuses années, un véritable partenariat s'est créé avec le collège.

M **DESMEDT** annonce que le prochain conseil aura lieu en janvier.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus, leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et lève la séance à 19h30.